

# CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

## SEANCE DU 02 Juin 2022

Nomination du secrétaire de séance : Nicole LATOUR

Approbation du compte rendu du 05/05/2022 à l'unanimité.

Absent : Nicolas GRANGER, Olivier FOURNIER, Charles MOLINA

Excusé : Sonia COURNIL (procuration à Marion Chaput), Samira GOUMBELE (procuration à Céline Duthoit)

### **01 – Logements de la Gare – Prêts Caisse des dépôts et consignations**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation a été lancée, les entreprises choisies et le plan de financement validé.

Il présente au conseil la proposition de prêts réalisée par la Caisse des Dépôts et consignations composé de 2 prêts pour un montant total de 540 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

#### Ligne du Prêt 1

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM
<b>Montant :</b>	480 000 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	25 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>+ 0,53 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit</b>
<b>Modalité de révision :</b>	Simple révisabilité (SR)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	<b>0%</b>

#### Ligne du Prêt 2

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM éco-prêt
<b>Montant :</b>	60 000 euros
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	25 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>-0,25 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit</b>
<b>Modalité de révision :</b>	Simple révisabilité (SR)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	<b>0%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds.

- AUTORISE Le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

## 02 – Subvention associations 2022

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subvention reçues en mairie pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Comité des fêtes.....	800 €
- Association pour la sauvegarde du patrimoine de St Geniès	1 000€
- Amicale laïque.....	2 000€
- Association départementale des retraités agricoles.....	200€
- Association populaire Saint Roch.....	1 500€
- Association populaire Saint Roch ( Musique à l'école) .....	1 200€
- Comité de jumelage.....	500€
- Groupement des chasseurs.....	600€
- L'as du volant .....	100€
- L'Hyronde.....	1 900€
- Union sportive Pays de Fénelon .....	1 000€
- Groupement des employeurs du canton Salignac.....	100€
- Amicale des sapeurs-pompiers de Montignac.....	100€
- FNACA.....	50€
- Jeunes sapeurs-pompiers Vallée Vézère.....	100€
- Association tous ensemble pour les gares.....	50€
- Rugby Club du Canton de Salignac.....	700€
- Association pour adultes et jeunes handicapés APAJH du PN	100€
- AFMD (Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation de la Dordogne.....	50€
- APAM (Association périgordine des amis des moulins)	40€ adhésion
- APAM (Association périgordine des amis des moulins)	40€ subvention
- Au fil des ans (maison de retraite) .....	200€
- Moto Club du Périgord Noir .....	900€
- Amicale Laïque Montignac .....	100€
- SOS chats libre .....	150€
- Union Sarlat Natation .....	100€
- Hand Ball Montignac .....	100€
- Festival des 6 coups du brigadier .....	500€
-Fête de la saucisse 2022 : Prise en charge de 50% du feu d'artifice , de 50% des frais de sécurité et de la totalité des toilettes mobiles.	

## 03 – Convention Défense Incendie (DFCI) avec le SDIS 24

Vu la délibération n°07 du 16 Mai 2019 concernant le choix du prestataire pour le contrôle des points incendie à savoir le Service d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Dordogne,

Mr le Maire propose au conseil d'étendre cette convention pour l'élaboration du schéma communal de défense incendie.

Ce schéma va permettre d'avoir une vue d'ensemble de toute la commune avec les moyens de défense à mettre en place et apporter une aide à la programmation des investissements dans ce domaine.

Le coût de cette démarche est de 15€ par point d'incendie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la réalisation d'un schéma communal de défense incendie,
- CHOISIT le SDIS 24 pour la réalisation de ce schéma en étendant la convention de base signée en 2019,
- AUTORISE Mr le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE la création des voies libellées

## 04 – Budget Principal – Décision modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante concernant le budget Principal suite à des erreurs d'écriture de cession :

Fonct R – 77 / 775 – Produits cession immos	- 9 500€
Fonct R – 042/7761 – Différences sur réalisations	- 21 152€
Fonct D – 011 / 6238 – Charges diverses	- 30 652€
Inv D – 040/192 – Moins-value sur cession	- 21 152€
Inv R – 21 / 21578 – Autres matériels	- 30 152€
Inv R - 024 – Produits cession immos	+ 9 000€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, donne son approbation pour cette décision modificative.

## **05 – Chaufferie Bois écoles / Etude de faisabilité – choix du bureau d'étude**

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier est en cours à la Fédération Départementale des CUMA pour la mise en place d'une chaufferie bois qui alimenterait les deux écoles.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité d'approvisionnement énergétique.

Mr le Maire présente les devis reçus.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- CHOISIT le devis du bureau d'études CESTI pour un montant de 3400€ HT,
- MANDATE Mr le Maire pour demander une subvention pour la réalisation de cette étude auprès du Conseil Départemental, opérateur territorial de l'ADEME, dans le cadre du Contrat de Développement Territorial Energies Renouvelables Thermiques (dispositif Chaleur Renouvelable en Périgord)
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

## **06 – Commission d'attribution des logements**

Monsieur le Maire propose au conseil de constituer une commission d'attribution des logements qui interviendra dans le choix des locataires au moment d'un changement.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la création de cette commission
- ACTE la composition suivante : Michel Lajugie, Alain Dalix, Anne Alfano, Nicole Latour, Marion Chaput , Anthony Le Follic, Murielle Sardan.

## **07 – Marchés nocturnes de l'été – validation du règlement**

Depuis une quinzaine d'années, est organisé un marché gourmand nocturne le mercredi soir durant les mois de Juillet et Août,

Depuis deux ans, ce marché est organisé sur le parking du lavoir et s'est étoffé en terme de places assises et de nombre d'exposants.

Monsieur le Maire, à la demande de la commission marchés, propose à l'assemblée de valider un règlement concernant l'organisation du marché du mercredi soir.

Après lecture du projet de règlement, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, VALIDE le règlement tel qu'il a été présenté et joint en annexe de cette délibération.

## **08 – Aliénation chemins ruraux – Le Pinsou, Tremouille, Cayrebru et Les Planes – Avis d'enquête publique**

Vu la délibération n°02 du 21 Janvier 2021 autorisant le Maire à lancer une enquête publique sur le projet l'aliénation d'un chemin au lieudit Tremouille ( longeant les parcelles AV 50 et ZV 24),

Vu la délibération n° 01 du 15 Juillet 2021 autorisant le Maire à lancer une enquête publique sur le projet l'aliénation d'un chemin au lieudit Le Pinsou ( de la parcelle AW 468 à l'angle des parcelles AW 52, 54 et 51),

Vu la délibération n° 07 du 25 Novembre 2021 autorisant le Maire à lancer une enquête publique sur le projet l'aliénation d'un chemin au lieudit La Plane ( de la RD 704 à la voie communale n°103), et d'un morceau de chemin rural au lieudit Cayrebru reliant la RD 704 au hameau de la Brousse,

L'enquête publique a eu lieu du 04 au 19 Avril 2022. A l'issue de cette période, le commissaire enquêteur a remis ses conclusions à Mr le Maire qui en donne lecture au conseil municipal.

Au vu de l'avis favorable du commissaire enquêteur sur les 4 dossiers, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- ACTE l'avis du commissaire enquêteur pour les quatre dossiers,

- CONFIRME l'aliénation de ces 4 chemins,
- MANDATE Mr le Maire pour en faire part aux propriétaires riverains
- CONFIRME que les frais de géomètres et de notaire sont à la charge de l'acheteur.

## 09 – Vente bus IVECO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait d'arrêter le transports scolaire à la fin de l'année scolaire 2021 /2022 et de mettre en vente le bus appartenant à la commune.

La commune a reçu une offre à 15 000€ de la société Canoës Loisirs basée à a Castelnaud La Chapelle.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette offre.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- ACCEPTE l'offre et DONNE son accord pour vendre le bus IVECO immatriculé AC-391-LP pour la somme de 15000€ à la SASU Canoës Loisirs,
- MANDATE le Maire pour réaliser l'ensemble des démarches liées à cette vente et à signer l'ensemble des documents y afférents,
- AUTORISE Mr le Maire à encaisser le produit de la vente et à émettre les écritures de cession de cette immobilisation.

## 10 – Subvention Elève voyage scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des demandes de subvention sont faites auprès de la Mairie, pour l'organisation de voyages scolaires, émanant des collèges et lycées de la région, fréquentés par des élèves de Saint Geniès.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de cinquante euros par enfant, domicilié sur la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- RDV avec l'architecte de l'ATD le 17 Juin 2022 à 10h pour le projet des logements à la Gare
- Point sur les travaux Voirie qui seront réalisés en Juin 2022 + travaux sur les voies communautaires
- Adressage : Réunion le Jeudi 09/06/2022 -20h30 – pour choix des couleurs et des typologies pour les plaques de rue et numéros
- Pointage des bénévoles pour le passage de la périgordine le 11 et 12 Juin 2022
- Réaménagement du secrétariat de mairie : présentation de l'esquisse du projet de Mr Froidefond.
- Extinction éclairage public : horaires définitifs :
  - Hiver (novembre à avril ) : 23h à 6h
  - Été ( Mai à octobre) : 0h à 5h
- Demande d'installation d'abri bus à l'arrêt du collège à la Mouynarie : Refus du Conseil Municipal car trop d'arrêts à équiper
- Demande local pour une nouvelle entreprise de conciergerie pour gîtes saisonniers : Mr le Maire a reçu la personne qui est très intéressé pour la partie douche de l'ancien vestiaire au stade. Il y a une liste de travaux à prévoir . Le Conseil Municipal demande au Maire de réaliser des devis.
- Lecture du devis des menuiseries pour la Maison Chaminade.
- Devis broyage des branches à La Gare : 2 devis : Fayat 12620€ HT et STP 9000€ HT : décision de choisir STP.
- Présentation de devis pour l'achat d'une sono mobile. Décision de demander d'autres devis.
- Demande marché :
  - Amélie Siorat / céramiste : OK pour le dimanche
- Tableau de permanence pour les 2 tours des élections législatives.

Prochaine Réunion : Jeudi 07 Juillet 2022 à 20h30